

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 mai 2015 à 19 h  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**ABSENCES :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs  
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et  
du développement social  
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux  
entreprises  
Monsieur Richard C. Gagnon, Chef de division travaux publics  
Monsieur Sylvain Parent, Commandant PDQ 31  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**10.02 - Présentation :** Retour sur les Jeux de Montréal et Lancement des Jeux de la rue.

---

**CA15 14 0146**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA15 14 0147**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015, à 19 h**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA15 14 0148**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 avril 2015, à 13 h.**

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 avril 2015, à 13 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**CA15 14 0149**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 avril 2015, à 9 h.**

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 avril 2015, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.06

---

**10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :**

- Résolution de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie concernant le programme de formation cycliste à l'école primaire;
- Résolution de l'arrondissement Le Sud-Ouest concernant la protection et le renforcement des artères commerciales du Sud-Ouest.

Le conseiller Sylvain Ouellet remercie tous ceux qui ont participé à la Grande corvée de nettoyage au Parc Jarry. Il informe les citoyens que le prochain conseil d'arrondissement du 2 juin, se tiendra à la Maison du citoyen où une surprise sera réservée aux jeunes qui se sont rendus à Carnegie Hall.

La conseillère Mary Deros remercie également les gens pour la Grande corvée au Parc Jarry. Elle souligne également la balade de Jane qui a eu lieu et qui a permis de découvrir le district de Parc-Extension. Elle ajoute que du 7 au 9 mai aura lieu la Journée nationale du sport où plusieurs activités auront lieu. Une distribution de fleurs se fera gratuitement le 16 mai prochain pour les citoyens au parc François-Perrault et à l'éco-quartier de Villeray. Madame Deros souligne l'anniversaire d'une fidèle citoyenne, Nadège.

La conseillère Elsie Lefebvre informe les citoyens de l'événement qui se tiendra le 28 mai dans Villeray pour la sécurité alimentaire et les banques alimentaires. De plus, le Show de la faim aura lieu mettant en vedette plusieurs artistes, au coût de 20 \$. Elle annonce également le retour de la Fête nationale sur la Place de Castelnau le 24 juin prochain.

Le conseiller Frantz Benjamin remercie également les citoyens pour leur participation à la Grande corvée de nettoyage dans Saint-Michel. Il ajoute que le Forum jeunesse de Saint-Michel se tiendra le 29 mai prochain et que les billets pour y participer sont en vente.

---

### 10.08 - Période de questions du public

À 19 h 25, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Pierre Michaud	Lignes jaunes
Marie-Josée Dupuis	Ruelle verte entre Jarry et Guizot
Magdala Oudjit	Subvention MESS-Ville
Marianne Desrosiers	Terrassement Cartier/Jean-Talon
Pierre Lamarre	Propreté parc Jarry – poubelles
Francine Gagné	Aménagement espaces verts
Maria Govostis	Pavé terrain de stationnement
Brendan Rahaman	Pistes cyclables
Sasha Dyck	Sécurité viaducs
Madame Lemay	Piscine Jarry
Julien Ranger	Place de Castelnau
Thu-Hang Nguyen	Permis de rénovation

À 20 h 25

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre d'entendre tous les citoyens inscrits.

Adopté à l'unanimité.

Gianni Guerra	8691, 9 <sup>e</sup> Avenue
Gilles Léveillé	Bacs à fleur rue du Rosaire
Dominique Chayer	Ruelle verte
Raphaëlle Derome	Agrile du frêne / déneigement

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 21 h.

---

#### **10.09 - Période de questions des membres du conseil**

À 21 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA15 14 0150**

##### **Proclamation de la Semaine de la sécurité civile, du 3 au 9 mai 2015.**

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile est une initiative de sensibilisation nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996;

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile sert à nous rappeler qu'une grande métropole comme Montréal n'est pas à l'abri des sinistres. Il est important d'être prêt pour faire face à diverses situations d'urgence tels une inondation, une longue panne de courant ou des vents violents;

ATTENDU que cette semaine incite les citoyens à prendre des mesures simples, comme connaître les risques, préparer un plan d'urgence et avoir une trousse de secours, afin d'être mieux préparés à faire face à tout type d'urgence;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 3 au 9 mai 2015, Semaine de la sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### **CA15 14 0151**

##### **Proclamation de la Semaine nationale des soins palliatifs.**

ATTENDU que la Semaine nationale des soins palliatifs donne l'occasion aux Canadiens de tous les horizons, de toutes les croyances et de toutes les valeurs, de réfléchir à l'importance de la qualité de vie dans les derniers moments de la vie;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 3 au 9 mai 2015, Semaine nationale des soins palliatifs, sous le thème suivant : « La puissance de dix: Parlons de soins palliatifs » et exhortent les citoyennes et citoyens à parler à 10 personnes — amis, proches, connaissances — de l'importance de soins palliatifs de qualité au Canada.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

#### **CA15 14 0152**

##### **Proclamation de la Semaine de sensibilisation à la faim, du 4 au 8 mai 2015.**

ATTENDU qu'il est fondamental pour l'avenir de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de discuter du besoin de sécurité alimentaire pour les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui;

ATTENDU que la nécessité d'avoir des programmes alimentaires d'urgence complets et coordonnés est une responsabilité cruciale qui incombe à notre communauté;

ATTENDU qu'il nous incombe, à nous les citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, d'en découvrir davantage au sujet de la faim et de faire notre part pour la réduire;

ATTENDU que Banques alimentaires Canada, ses associations provinciales membres et les banques alimentaires de partout au pays demandent aux Canadiens de « Aidez à soulager la faim » afin de contribuer à régler ce problème dans notre pays;

ATTENDU que près de 900 000 personnes au pays ont eu recours à des banques alimentaires au cours du dernier mois;

ATTENDU que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, grâce à sa méthode tout à fait unique de fournir des denrées alimentaires d'urgence, répond effectivement aux besoins des enfants, des jeunes et des familles qui ont faim dans notre communauté;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame officiellement la semaine du 4 au 8 mai 2015, Semaine de sensibilisation à la faim;

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension demande à ses citoyens de répondre aux besoins des personnes qui ont faim, de faire preuve de solidarité lors d'activités qui renseigneront les gens de l'arrondissement sur la nécessité fondamentale de réduire la faim parmi les enfants, les jeunes et les familles.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA15 14 0153**

##### **Proclamation de la Journée nationale du sport et de l'activité physique, le 7 mai 2015.**

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont une question de plaisir;

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont également des outils pour prévenir les problèmes de santé qu'entraînent la sédentarité et l'obésité;

CONSIDÉRANT la mise sur pied par le gouvernement du Québec, des programmes « Équipe Québec » et « Québec aux Jeux », ainsi que l'instauration de deux heures par semaine d'enseignement de l'éducation physique au primaire en 2006;

CONSIDÉRANT que la pratique du sport peut entraîner une volonté d'excellence qui peut mener aux plus hauts podiums;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la journée du 7 mai 2015, Journée nationale du sport et de l'activité physique, et exhortent nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à adopter de saines habitudes de vie par la pratique du sport et de l'activité physique.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

#### **CA15 14 0154**

#### **Proclamation de la Semaine québécoise des familles, du 11 au 17 mai 2015 et de la Journée internationale des familles, le 15 mai 2015.**

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles célèbre ses 20 ans sous le thème «Réconcilions travail et famille»;

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution des familles au développement et au mieux-être social, culturel et économique de la collectivité;

CONSIDÉRANT l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'est doté d'un Plan d'action Familles en décembre 2007;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de ce Plan d'action se fera en concertation avec les principaux partenaires Suvrant dans le secteur « familles » de l'arrondissement;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la Semaine québécoise des familles du 11 au 17 mai 2015 et la Journée internationale des familles, le 15 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0155**

**Octroyer un contrat à GAINEX inc. pour des travaux de nettoyage systématique de puisards de rue et disposition des déchets pour la période approximative du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015 et autoriser une dépense maximale de 86 058,79 \$, taxes incluses - appel d'offres public 15-14269 (4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 86 058,79 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage systématique de puisards de rue et disposition des déchets, pour une période approximative de six (6) mois, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2015;
2. d'accorder à GAINEX inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 86 058,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14269;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1154969001

---

**CA15 14 0156**

**Octroyer un contrat de gré à gré à BioForest technologies inc, fournisseur unique, au montant de 126 242,55 \$, taxes incluses, afin de mettre en place le plan de lutte au TreeAzin contre l'agrile du frêne et autoriser une dépense de 36 000 \$ en masse salariale, et 5 000 \$ pour la location d'un véhicule, à même le fonds Parcs de l'arrondissement.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à la firme BioForest Technologies inc., fournisseur unique, pour un montant de 126 242,55 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour l'achat de TreeAzin afin de mettre en place le plan de lutte au TreeAzin contre l'agrile du frêne, à même le fonds Parcs de l'arrondissement;
2. d'autoriser une dépense de 36 000\$ pour la masse salariale, à même le fonds Parcs de l'arrondissement;
3. d'autoriser une dépense de 5 000 \$ pour la location d'un véhicule, à même le fonds Parcs de l'arrondissement;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1151478003

---

**CA15 14 0157**

**Octroyer un contrat aux trois plus bas soumissionnaires conformes, soit Entreprises S. Loiseau inc. au montant de 79 149,94 \$, taxes incluses, J.C. Vallières inc. au montant de 85 886,33 \$, taxes incluses, Les Excavations DDC au montant de 49 278,86 \$, taxes incluses, pour la location de trois rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, du 1<sup>er</sup> mai au 14 novembre 2015 et autoriser une dépense maximale de 214 315,13 \$, taxes incluses - appel d'offres publics 15-14321 (8 soumissionnaires).**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 214 315,13 \$, taxes incluses, pour la location de trois rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour une période approximative de huit mois du 1<sup>er</sup> mai au 14 novembre 2015;
2. d'accorder à Entreprises S. Loiseau inc. au montant de 79 149,94 \$, taxes incluses, J.C. Vallières inc. au montant de 85 886,33 \$, taxes incluses, 2632-2990 Québec inc. Les Excavations DDC au montant de 49 278,86 \$, taxes incluses, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix de leurs soumissions, soit pour une somme maximale de 214 315,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14321;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1154969002

---

**CA15 14 0158**

**Autoriser le renouvellement du bail pour la location du complexe modulaire de la division des parcs à Atco Structures & Logistics pour une période de 2 ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2015, au montant de 131 071,50 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le renouvellement du contrat de location en faveur de la firme ATCO Structures & Logistics, pour la location du complexe modulaire pour la division des parcs, situé au 9100, boulevard Pie-IX, pour une période de 2 ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2015, aux prix soumis pour la prolongation du bail, soit au montant total de 131 071,50 \$, incluant les taxes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1153121003

---

**CA15 14 0159**

**Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant 14 000 \$, pour l'année 2015, à deux organismes partenaires de l'arrondissement, dans le cadre du dossier prioritaire de «Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et approuver les projets de conventions à cette fin.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal les projets de convention à intervenir entre la Ville et deux organismes de l'arrondissement, qui s'inscrivent dans le cadre du dossier prioritaire de *Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue*, pour l'année 2015, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire, soit :

Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant accordé
Habitations Terrasse Saint-Michel	Dans un parc près de chez vous	4 000 \$
Centre éducatif et communautaire René-Goupil	Soccer à cœur	10 000 \$

2. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 14 000 \$ aux deux organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1153356004

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CA15 14 0160

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 731 131 \$ à 19 organismes partenaires de l'arrondissement désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) et approuver les projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 731 131 \$ aux 19 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016).

Organismes	Projets	Montants recommandés	Période
Maison des jeunes Par la grand'porte (118824)	La Petite maison	33 000 \$	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray (118189)	Comptoir alimentaire	24 445 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray (118189)	Villeray dans l'est	80 500 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Monarques de Montréal (128465)	Intervention en soirée	10 000 \$	9 janvier au 19 décembre 2015
Monarques de Montréal (128465)	Vision vers l'avenir	19 000 \$	25 juin au 13 septembre 2015

Projet ado-communautaire en travail de rue (129232)	Projet 18-25	12 700 \$	16 février au 31 décembre 2015
Projet ado-communautaire en travail de rue (129232)	Travail de rue dans Parc-Extension	35 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Projet ado-communautaire en travail de rue (129232)	Travail de rue dans St-Michel et basket de soirée	38 500 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Mon Resto Saint-Michel (129234)	Un quartier fier de sa diversité	43 000 \$	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016
Mon Resto Saint-Michel (129234)	Agent de mobilisation	36 231 \$	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016
Patro Le Prevost (104687)	Animation du terrain de basket-ball au Parc Villeray	23 000 \$	11 mai au 21 août 2015
La Maison de quartier Villeray (129230)	Jardins collectifs de Villeray	20 000 \$	16 mars au 13 novembre 2015
Créations Etc. (118219)	Projet Rousselot	37 500 \$	5 janvier au 31 décembre 2015
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse (114613)	Action pivots VSP	94 155 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse (114613)	Effet papillon	20 500 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Vivre Saint-Michel en santé (132580)	Aliment'Action	15 000 \$	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016
Forum jeunesse Saint-Michel (235838)	Les jeunes en action pour améliorer leur quartier	4 000 \$	1 <sup>er</sup> mars au 31 mai 2105
Club l'espoir jeunesse (158589)	Mieux grandir par le sport	8 000 \$	20 janvier au 17 décembre 2015
Héberjeune de Parc-Extension (129231)	Intervention spécialisée en toxicomanie	15 500 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Organisation des jeunes de Parc-Extension (108074)	Local X-Art	36 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales (133906)	Jeunes leaders	17 600 \$	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016
Centre communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension (114614)	Rêves d'avenir	35 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Ressource Action-Alimentation (129237)	Accompagnement social en sécurité alimentaire	20 000 \$	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016
Relais des jeunes familles (129231)	Soutien et accompagnement auprès des jeunes mères	15 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015
Corporation de gestion des loisirs du parc (109799)	Les loisirs du parc, plus que du plaisir	37 500 \$	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les 25 projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1153356001

#### CA15 14 0161

**Autoriser la signature de projets de convention entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et du projet Développement culturel dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016), pour l'année 2015, et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 75 032 \$ à cette fin.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal, les projets de convention entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) et du projet Développement culturel dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015), pour l'année 2015, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à Vivre Saint-Michel en Santé, une contribution financière totale non récurrente de 75 032 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1153356002

---

#### CA15 14 0162

**Octroyer un contrat à Park Avenue Nissan, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de deux camionnettes de type cargo de marque Nissan NV200 SV de l'année 2015 pour la division des Sports et Loisirs au montant de 54 562,10 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense maximale de 22 097,02 \$, taxes incluses pour l'aménagement intérieur de ces deux camionnettes - appel d'offres sur invitation 15-14387 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Park Avenue Nissan, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de deux camionnettes de marque Nissan NV200 SV de l'année 2015, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 54 562,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14387;
2. d'autoriser une dépense maximale de 22 097,02 \$ taxes incluses, pour l'aménagement intérieur de ces deux camionnettes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1153121002

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA15 14 0163

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1151038005

---

**CA15 14 0164**

**Autoriser une dépense maximale de 164 306,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-106 de l'année 2016 au montant de 117 723,45 \$ et pour l'acquisition et l'installation d'un système électro-hydraulique au montant de 36 582,70 \$ et l'installation d'un sous-châssis et d'un carcan par le SMRA au montant de 10 000,00 \$, conformément aux ententes-cadres prévues à cette fin.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 164 306,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-106 de l'année 2016 au montant de 117 723,45 \$ et pour l'acquisition et l'installation d'un système électro-hydraulique au montant de 36 582,70 \$ et l'installation d'un sous-châssis et d'un carcan par le SMRA au montant de 10 000,00 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1154969008

---

**CA15 14 0165**

**Autoriser le versement d'une contribution financière de 4 550 \$ à 13 organismes de l'arrondissement à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 500 \$ au Patro le Prevost, 300 \$ à la Coopérative de solidarité - Service d'interprétation formation aux adultes; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT: 500 \$ au Patro le Prevost; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 550 \$ au Club social des retraités de Parc-Extension pour deux activités, 500 \$ à la Société des Roumeliotes de Montréal « George Karaiskakis », 200 \$ à VRAC environnement; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ à l'Association des Gens de la Petite-Rivière de Saint-Jean du sud, 300 \$ au Centre d'Alphabétisation Communautaire et d'Intégration Sociale du Québec , 300 \$ au Club d'âge d'or Les Bons Vivants, 300 \$ pour Les Monarques, 300 \$ au Parcours persévérance scolaire; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ au Patro le Prevost, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 4 550 \$ à treize (13) organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT  
MONTANT : 800 \$**

**500 \$** Patro le Prevost—104687

**300 \$** Coopérative de solidarité - Service d'Interprétation Formation aux Adultes (SIFA)

**FRANÇOIS-PERRAULT**  
**MONTANT : 500 \$**

500 \$ Patro le Prevost—104687

**DISTRICT DE PARC-EXTENSION**  
**MONTANT : 1 250 \$**

200 \$ Club social des retraités de Parc-Extension—139235  
 350 \$ Club social des retraités de Parc-Extension—139235  
 500 \$ Société des Roumeliotes de Montréal « George Karaiskakis »—192145  
 200 \$ VRAC environnement—152012

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL**  
**MONTANT : 1 500 \$**

300 \$ Association des Gens de Petite-Rivière de Saint-Jean du sud—À venir  
 300 \$ Centre d'alphabétisation communautaire et d'intégration sociale du Québec  
 (C.A.C.I.S.Q.)—188609  
 300 \$ CRAIC (Club d'âge d'or Les Bons Vivants)—138921  
 300 \$ Les Monarques—128465  
 300 \$ Parcours Persévérance Scolaire

**DISTRICT DE VILLERAY**  
**MONTANT : 500 \$**

500 \$ Patro le Prevost—104687

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

30.03 1154539002

**CA15 14 0166****Autoriser une demande de financement récurrente pour la mise en opération de la nouvelle Maison de la culture de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension située au 911, rue Jean-Talon Est.**

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas encore d'une véritable Maison de la culture avec pignon sur rue mais que celle-ci est projetée depuis 1992 et a fait l'objet d'une première décision en l'an 2000; ATTENDU QUE le diagnostic du réseau Accès-Culture de septembre 2009, a clairement identifié que l'arrondissement affiche un important degré d'inadéquation et de désuétude de ses installations éclatées de diffusion;

ATTENDU QUE l'arrondissement est sur le point de se doter d'une véritable Maison de la Culture qui va lui permettre d'assumer sa mission en diffusion de l'ensemble des disciplines artistiques et en médiation, tout en devenant le point de service principal de son réseau local;

ATTENDU QUE l'arrondissement compte continuer le développement de son réseau local afin d'offrir des services de proximité là où la desserte est inadéquate, notamment dans les secteurs de Saint-Michel;

ATTENDU QUE le Forum des équipements culturels a déjà accordé un financement de 4 700 000 \$ pour la construction de la Maison de la culture au 911, rue Jean-Talon Est et que l'arrondissement a autorisé un financement de 1 800 000 \$ à même son PTI, pour un total de 6 500 000 \$;

ATTENDU QUE les travaux de construction sont prévus au cours des prochains mois et ce, jusqu'à l'automne 2016, et seront suivis d'une période d'implantation jusqu'en janvier 2017;

ATTENDU QUE l'arrondissement n'a pas la capacité financière pour supporter l'ajout de budget récurrent permettant l'exploitation et l'opération de la nouvelle Maison de la culture;

ATTENDU QUE les autres Maisons de la culture du réseau montréalais Accès-Culture ont toutes bénéficié de budgets récurrents financés par l'instance centrale et qu'il serait inéquitable qu'il en soit autrement pour les citoyens de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

ATTENDU QUE le principe du financement récurrent des nouvelles installations municipales dont la construction est entièrement ou principalement financée par les programmes centraux a fait l'objet de décisions antérieures au comité exécutif, allouant des budgets récurrents en fonction de normes préétablies;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de demander à la ville-centre via son Service des finances, d'ajuster la dotation budgétaire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour lui permettre d'assumer l'exploitation du bâtiment et l'offre de service à la nouvelle Maison de la culture au 911, rue Jean-Talon Est, soit un montant de 819 000 \$ pour l'année complète 2017, et 273 000 \$ pour l'implantation du service au cours du dernier tiers de l'année 2016;

Adopté à l'unanimité.

30.04 1154578005

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA15 14 0167**

**Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement aux dépassements autorisés, afin de permettre l'aménagement d'une construction hors toit pour le bâtiment sis aux 7174 à 7178 de l'avenue Casgrain. Demande de permis 3000972449.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), afin d'autoriser l'ajout d'une construction hors toit ne respectant pas en tout point le retrait minimal d'une fois sa hauteur par rapport à un mur arrière, au bâtiment sis aux 7174 à 7178 de l'avenue Casgrain.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1155898008

---

#### **CA15 14 0168**

**Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis au 8469 à 8473, rue Saint-Denis (Règlement RCA15-14001).**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis au 8469 à 8473, rue Saint-Denis - Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1154494002

---

**CA15 14 0169**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril à septembre 2015.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2015, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1153343002

---

**CA15 14 0169**

**Adopter le second projet de résolution PP15-14004 relativement à la démolition du bâtiment existant sis au 7505, rue Saint-Hubert ainsi que la construction d'un immeuble mixte de trois étages dérogeant aux retraits minimaux exigés pour une construction hors toit, à l'alignement de construction prescrit ainsi qu'à une occupation commerciale à l'étage et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 avril 2015.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14004 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 avril 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 10 avril 2015;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 20 avril 2015;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 60 et 167 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un second projet de résolution à l'effet d'accorder la démolition du bâtiment existant sis au 7505, rue Saint-Hubert ainsi qu'une dérogation aux retraits minimaux exigés pour une construction hors toit (dépassements autorisés), à l'alignement de construction et au prolongement d'une activité commerciale à un niveau supérieur au rez-de-chaussée, afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 3 étages destiné à accueillir 10 nouveaux logements ainsi qu'un espace commercial sur deux niveaux, et ce, aux conditions suivantes :
  - qu'un plan d'aménagement paysager complet, incluant l'installation de bacs de plantations permanents au toit de l'immeuble, soit déposé en appui à la demande de permis de construction;
  - que l'espace commercial prévu au 2<sup>e</sup> étage soit limité à une superficie de 90 mètres carrés et à un usage de bureaux;
  - que le projet intègre l'aménagement d'une cour intérieure paysagée d'une superficie minimale de 55 mètres carrés;
  - que le nombre maximal de logements, pour le nouvel immeuble, soit de 10;
  - que le bâtiment comprenne un minimum de 3 logements de 3 chambres à coucher;
  - qu'un minimum de 10 cases de stationnement pour vélos soit aménagé en sous-sol de l'immeuble;
  - qu'un espace dédié à la gestion des matières résiduelles soit prévu au sous-sol;
  - que toute future enseigne commerciale soit soigneusement intégrée à l'architecture du bâtiment;
  - que la fenêtre du rez-de-chaussée donnant dans le local commercial, sur la rue Saint-Hubert, intègre un élément de verticalité.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1155898005

---

#### CA15 14 0171

**Adopter le second projet de résolution PP15-14005 relativement à l'occupation du local situé au 151, rue Gounod à des fins de « traiteur » et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 avril 2015.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 avril 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 10 avril 2015;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 avril 2015;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du local situé au 151, rue Gounod à des fins de « traiteur », aux conditions suivantes :
  - que l'espace alloué à la production soit d'une superficie maximale de 660 pieds carrés;
  - qu'un espace dédié à la vente au détail soit conservé en tout temps;

- que la mention «sans cuisson» soit inscrite au certificat d'occupation;
- que les déchets soient entreposés selon une des deux options suivantes :
  - 1) à l'intérieur du bâtiment, dans une salle fermée qui doit être d'une superficie suffisante pour permettre l'entreposage des déchets. Cette salle doit être réfrigérée telle que précisée par la réglementation. Elle peut être aménagée à même le garage actuel. Une dérogation aux normes exigées concernant la place de stationnement obligatoire est accordée pour réaliser ces aménagements;
  - ou
  - 2) à l'extérieur du bâtiment. Un plan de gestion des matières résiduelles devra être déposé. Ce document doit inclure, entre autres, les éléments suivants :
    - la dimension et le type de contenant utilisé. Ils devront être conformes à la réglementation en vigueur;
    - le type de déchets produits et le volume selon les journées de production;
    - la fréquence de collecte des déchets, selon les besoins, afin de réduire les impacts concernant les odeurs. Il faut préciser s'il s'agit d'une collecte de l'arrondissement ou d'une collecte privée;
    - l'emplacement sur le terrain où les contenants seront entreposés;
- que la sortie de ventilation pour l'aire de production soit située au toit du bâtiment principal afin de minimiser l'impact des odeurs pour les résidents;
- que les heures de livraison entre 9 heures et 14 heures soient respectées pour minimiser l'impact sur la circulation.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1156495006

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA15 14 0172

**Adopter la résolution PP15-14006 pour l'installation et le remplacement de cinq antennes de télécommunication non accessoires sur le toit et sur la construction hors toit du bâtiment sis au 3000, rue Jean-Talon Est et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 20 avril 2015.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14006 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), et ce malgré les articles 376 et 377 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 20 avril 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 10 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation est déposé à la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 avril 2015;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 376 et 377 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'installation et le remplacement de 5 antennes de télécommunication non accessoires sur le toit et sur la construction hors toit du bâtiment sis au 3000, rue Jean-Talon Est, aux conditions suivantes :
  - que les dimensions des quatre antennes prévues sur la construction hors toit, mesurées en élévation, soit d'au plus 0,5 mètre carré;
  - que les dimensions de l'antenne prévue sur le toit, mesurées en élévation, soit d'au plus 0,7 mètre carré.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1156495004

---

### CA15 14 0173

**Adopter le Règlement RCA14-14001-1 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.**

ATTENDU qu'une copie du règlement RCA14-14001-1 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA14-14001-1 modifiant le Règlement sur l'occupation périodique du domaine public par un café-terrasse.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1151010005

---

### CA15 14 0174

**Recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, un Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 23 avril 2015.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU a été donné le 7 avril 2015 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 avril 2015, dûment convoquée par avis paru dans le Journal Le Devoir, édition du 8 avril 2015;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 avril 2015;
2. de recommander au conseil municipal d'adopter, sans changement, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est en modifiant la carte des affectations pour le secteur des Avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1141010003

---

#### CA15 14 0175

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'aménagement d'une construction hors toit pour le bâtiment sis aux 7174 à 7178 de l'avenue Casgrain. Demande de permis 3000972449.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans A-00; A-04; A-05 et A-06, réalisés par monsieur Jean-Benoit Bourdeau, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 mars 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3000972449.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1155898007

---

#### CA15 14 0176

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant la réfection de la maçonnerie sur le bâtiment situé au 6970, avenue du Parc. Demande de permis 3000981279.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans 1/2 et 2/2, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 avril 2015, visant la réfection de la maçonnerie sur le bâtiment situé au 6970, avenue du Parc. Demande de permis 3000981279.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1151385014

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA15 14 0177**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 250, boulevard Crémazie Ouest. Demande d'installation d'enseigne 3000980625.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par RGB Graphics, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 avril 2015, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 250, boulevard Crémazie Ouest. Demande d'installation d'enseigne numéro 3000980625.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1151385013

---

#### **CA15 14 0178**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A de l'arrondissement, les plans visant l'ajout d'une porte et l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé aux 3325-3353, rue Jarry Est. Demande de permis 3000974208.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan A201 préparé par Moschelle et le 1/1 préparé par International Néon, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 avril 2015, visant l'ajout d'une porte et l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 3325-3353, rue Jarry Est. Demande de permis numéro 3000974208.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1151385010

---

#### **CA15 14 0179**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'auvents et d'une enseigne sur le bâtiment situé aux 6923-6929, avenue du Parc. Demandes de permis 3000979712 et 3000983205.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, préparés par RGB Graphics, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 avril 2015, visant l'installation d'auvents et d'une enseigne sur le bâtiment situé aux 6923-6929, avenue du Parc. Demandes de permis 3000979712 et 3000983205.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1151385015

---

#### **CA15 14 0180**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de la façade du bâtiment situé aux 8039-8045, rue St-Denis. Demande de permis 3000938723.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 avril 2015, visant la réfection de la façade du bâtiment situé au 8039-8045, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000938723.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1151385011

---

#### **CA15 14 0181**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la modification de la construction hors toit du nouveau bâtiment prévu au 7277, rue Berri. Demande de permis 3000884805.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans numérotés A002 à A602 datés du 1<sup>er</sup> avril 2015 et préparés par Jean-Lou Hamelin, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 avril 2015 et visant la construction hors toit du nouveau bâtiment prévu au 7277, rue Berri (demande de permis 3000884805) aux conditions suivantes:

- Aucune grille de ventilation ne doit se situer en façade du bâtiment. Dans le cas d'une nécessité d'avoir une grille en façade pour le respect du code de construction, cette dernière devra s'harmoniser avec la couleur de la brique afin d'en diminuer la visibilité ou être intégrée à une saillie.
- Aucun équipement mécanique à l'exception des événements de toiture et des cheminées ne doit se situer sur le toit de la construction hors toit. Les équipements mécaniques devront se situer sur le toit principal ou à l'arrière du bâtiment et être non visibles de la rue.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1146495016

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 et 40.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA15 14 0182

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation de deux enseignes à plat sur le bâtiment sis au 7250, rue du Mile End. Demande de permis 3000973124.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans pages 2 et 4, réalisés par la compagnie International Neon, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 avril 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3000973124.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1155898009

---

#### CA15 14 0182

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement des fenêtres au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 7340-7348, rue St-Denis. Demande de permis 3000901888.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le remplacement des fenêtres au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 7340-7348, rue Saint-Denis par l'un des trois types de fenêtres suivants (demande de permis numéro 3000901888) :

- fenêtres avec verre clair;
- fenêtres avec une pellicule opaque derrière un verre clair;
- fenêtres avec verre givré.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1151385012

---

#### Levée de la séance

À 21 h 20 la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Frantz BENJAMIN  
Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Frantz BENJAMIN  
Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2015.